

COMPTE-RENDU du Conseil d'école du 17.10.2024

➔ Approbation du précédent conseil d'école

Présentation du compte-rendu du mois de juin 2024 approuvé à l'unanimité.

1. Rentrée 2024-2025

➔ Rentrée

Aucune difficulté, ni dysfonctionnement n'a été relevée lors de la rentrée 2024/2025 et ce, malgré le départ de M. PAILLOUX.

Des remerciements sont présentés à Mme PELTIER pour sa réactivité et son investissement pour reprendre la direction de l'école de Montmain.

Sur les questions des parents d'élèves :

1. Concernant la rentrée scolaire

❖ Serait-il envisageable de procéder à une rentrée décalée en horaires sur les trois écoles (par exemple : 8H : Ecole de Fresne-le-Plan / 8H30 : Ecole de Montmain / 9H : Ecole de Mesnil-Raoul) pour permettre aux parents de fratrie d'accompagner chacun de leurs enfants sans être contraints de se séparer et/ou d'opérer des choix.

Il n'est pas possible de procéder ainsi en raison des horaires officiels habituels des écoles sauf à solliciter une dérogation à l'inspecteur.

En outre, les horaires de rentrée sont également contraints par les heures de transports scolaires.

Concernant l'école de Mesnil- Raoul, une rentrée échelonnée est réalisée chaque année pour ne pas accueillir tous les élèves d'une même classe en même temps. A ce titre, Mme RENARD essaie de prendre en compte les fratries pour permettre aux parents de réaliser chaque rentrée.

Les RPE évoque le fait que l'écart entre la rentrée de FRESNE-LE-PLAN et l'école de MONTMAIN est trop juste pour ne pas pénaliser les enfants. A ce titre, les équipes pédagogiques indiquent qu'ils n'ont pas constaté d'arrivées trop tardives.

❖ L'utilisation d'un micro-amplificateur pourrait-elle être prévue pour la rentrée de septembre 2025 sur les écoles de Fresne-le-Plan et Montmain pour réaliser le discours de rentrée qui était parfois difficilement audible cette année en raison du nombre de personnes présentes et de sa réalisation en extérieur ?

Le micro-amplificateur existe et les directeurs n'émettent pas d'opposition à l'utilisation d'un tel dispositif pour la prochaine rentrée.

2. Concernant les réunions de rentrée

Serait-il envisageable pour les trois écoles de se concerter préalablement à la fixation des réunions de rentrée afin de permettre aux parents de fratrie de se rendre à chacune des réunions sans opérer de choix.

Cette année, par exemple, les réunions de rentrée de Mesnil-Raoul et de Fresne-le-Plan étaient fixées le même jour ce qui n'a pas permis de se rendre aux deux réunions sachant qu'il est nécessaire que l'un des parents gardent les enfants dès lors qu'il est demandé de venir sans eux.

Par exemple, il pourrait être définie une organisation par semaine :

- Semaine 1 : Réunions de rentrée pour l'école de Mesnil-Raoul,
- Semaine 2 : Réunions de rentrée pour l'école de Montmain,
- Semaine 3 : Réunions de rentrée par l'école de Fresne-le-Plan.

Les directeurs confirment qu'il y a eu une concertation mais qu'ils demeurent contraints par un nombre de jours restreints (8 jours) pour organiser les réunions de rentrée pour les 13 classes.

C'est la raison pour laquelle, les équipes pédagogiques ont proposé des prises de rendez-vous individuels aux parents lorsqu'il existait des doublons, étant précisé que cela ne concernait que 2 ou 3 familles sur l'école de FRESNE-LE-PLAN dont les parents étaient d'ailleurs bien présents aux réunions de rentrée.

➔ **FRESNE LE PLAN : Effectif et organisation pédagogique**

Effectifs	Organisation pédagogique												
<table><tr><th colspan="2">Répartition par classe 2024-2025</th></tr><tr><td>CE2</td><td>24</td></tr><tr><td>CM1/CM2 - 8/17</td><td>25</td></tr><tr><td>CM1/CM2 - 9/15</td><td>24</td></tr><tr><td>CM1</td><td>24</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>97</td></tr></table>	Répartition par classe 2024-2025		CE2	24	CM1/CM2 - 8/17	25	CM1/CM2 - 9/15	24	CM1	24	TOTAL	97	Elle dépend du conseil des maîtres réunis entre les 3 écoles. Les élèves de CE2 sont répartis sur les deux écoles (Décision du conseil, selon les critères suivants : domiciliation, fratrie et critère pédagogique et affectif) Les CM1 sont répartis sur trois classes; Nous ne pouvons pas faire un CM2 car ils étaient trop nombreux. M Panel souhaitait aussi conserver tous ces CM1 en CM2 pour le bénéfice du double niveau. Le double niveau pour une collègue "débutante" ? Il n'y a jamais qu'un seul niveau dans une classe. Le double niveau n'est pas forcément plus difficile qu'un simple niveau ; cela dépend surtout des élèves qui le constitue. <u>Décloisonnement du lundi 13h30-14h30</u> (on utilise le jour de décharge du directeur pour avoir des moyens humains supplémentaires) : CM1 MMe Dumont fait classe avec les CM1 de M PANEL et MMe LEGAY CM2 MMe LEGAY Histoire dans la salle annexe de la mairie. CM2 MPANEL Histoire CM1 MMe GUEUDIN Géographie <u>Décloisonnement du jeudi 13h30-14h30 Ce2 Mme Groc -</u>
Répartition par classe 2024-2025													
CE2	24												
CM1/CM2 - 8/17	25												
CM1/CM2 - 9/15	24												
CM1	24												
TOTAL	97												
Depuis 3 ans, un poste est réservé pour les lauréats du concours. Mme Legay est donc cette année aussi en formation sur le temps scolaire (journées remplacées). MMe LEGAY CM1/CM2 MMe GROC CE2. Mme DUMONT CM1 nouvellement nommée. MMe GUEUDIN décharge de direction le lundi. M PANEL CM1/CM2 MMe DUBOSC FISSOT Carole: AESH 100% à l'école auprès de 3 élèves relevant de la MDPH (2 élèves en CE2/ 1 élèves en CM1).													

→ MESNIL RAOUL : Effectif et organisation pédagogique

101 inscriptions moins 3 la veille de la rentrée représentant 98 élèves répartis en 42 élèves en petite section, 35 élèves en moyenne section et 24 élèves en grande section.

→ MONTMAIN : Effectif et organisation pédagogique

122 élèves inscrits répartis en 26 élèves en grande section, 25 élèves en CP, 19 élèves CP/CE1, 23 élèves en CE1 et 23 élèves en CE1/CE2.

Sur les questions des parents d'élèves :

3. Concernant la possibilité d'avoir une ATSEM pour la Grande section à la journée

A ce jour, une ATSEM est présente au sein de la classe de Grande Section uniquement le matin ce qui ne permet pas aux enfants d'avoir accès à l'intégralité des activités devant être mises en place pour ce niveau l'après-midi (ateliers peinture par exemple) en raison du manque d'une ATSEM avec une classe qui présente déjà un effectif supérieur aux dispositions légales.

Serait-il possible d'avoir l'attribution d'une ATSEM l'après-midi (même partielle) pour la classe de Grande Section ?

Mme PELTIER indique avoir formulé une demande écrite au SIVOM pour bénéficier de la présence d'une ATSEM pour les élèves de grande section tous les après-midis mais qu'elle n'a pas reçu de réponse officielle.

A ce titre, le SIVOM émet un avis favorable à la demande d'ATSEM pour les GS à Montmain et explique qu'une étude est en cours pour que Mme MORIN soit présente toute la journée et promet une réponse officielle pour la rentrée suivant les vacances de la Toussaint.

→ Sur les évaluations nationales

Concernant les évaluations nationales, elles ont été mises en place à compter de cette année 2024/2025 de manière obligatoire pour toutes les classes à compter du CP.

→ FRESNE LE PLAN : Evaluations nationales

	POINTS FAIBLES	Commentaires
CE2 MATHEMATIQUES	Calcul	Les résultats traduisent une grande hétérogénéité.
CE2 FRANCAIS	nature des mots	
CM1 MATHEMATIQUES	Calcul rapide - Tables x	
CM1 FRANCAIS	Conjugaison - Nature des mots -	Quelques élèves en fluence.

	Orthographe -	
CM2 MATHEMATIQUES	Pas de gros points faibles. Quelques élèves tables x et calcul rapide	
CM2 FRANCAIS	Accord du verbe -	Quelques élèves en fluence.

➔ MONTMAIN : Evaluations nationales

Les évaluations se sont bien déroulées même si l'école a rencontré des difficultés à se les faire livrer.

Résultats Montmain : difficultés individuelles ont été détectée mais pas de difficulté globale.

L'épreuve du calcul mental chronométré a été la moins bien réussie mais cette année dans l'ensemble les évaluations se sont bien déroulées avec de bons résultats.

➔ Les élections de représentants de parents et les modalités de dialogue

Il a été mis en évidence la nécessité de revoir les modalités de dépôt des candidatures des parents pour l'année 2025/2026.

Aussi, il a été proposé de déposer candidature auprès des directeurs (bureau des élections) pour qu'ils les inscrivent dans l'ordre d'arrivée des candidats. Cela permettrait d'éviter la gestion des titulaires, remplaçants et du nombre supérieur aux nombres de classe. Il n'y a pas de parents plus décisionnaires qu'un autre.

Ainsi, l'ordre des candidatures déposées déterminerait l'attribution des sièges : les candidats sont inscrits sans mention de la qualité de titulaires et de suppléants.

➔ FRESNE LE PLAN : Résultats - Taux de participation - Candidats élus

Taux de participation : 75 %

Sont élues : Mesdames CORAILLER-GUERIN, HADANGUE, LAIR, LETAN.

Suppléantes : Mesdames DAOUST, GIBERT, TRAPENARD, WEICHERDING.

→ MESNIL RAOUL : Résultats - Taux de participation - Candidats élus

Taux de participation : 74 %

Sont élues : Mesdames DUBOSC, BLANQUET, VALLOT, DUFOUR, CADINOT, MARTINEZ, SANKO, PERCHER.

→ MONTMAIN : Résultats - Taux de participation - Candidats élus

Taux de participation : 76,02 %

Sont élues : Mesdames BOULLEN, PICARD, BERTHY, LEGOIS DELECLUSE, CHAMPION, VOLLAIS, PAILLER, LAMBERT, BLONDEL et Monsieur SEMINEL.

2. Projet des écoles

➔ Le règlement intérieur

➔ FRESNE LE PLAN

Demande de modification du point 3.6. Remplacés "les goûters sont inutiles (les élèves mangent tôt)" par "seuls sont autorisés les goûters équilibrés (à base de fruits) (les élèves mangent tôt); les bonbons et les chewing-gums sont interdits" => Accord unanime sur ce point.

➔ MONTMAIN

Validation du règlement intérieur à l'unanimité

Sur les questions des parents d'élèves :

4. Sur la justification de la date de retour en classe d'un enfant absent.

Demande de précision concernant l'obligation d'inscrire un mot dans le cahier de correspondance le jour de retour effectif de l'enfant en classe après une absence (*exemple : « mon enfant a été malade de telle date à telle date et il est de retour ce jour »*).

Si les parents comprennent parfaitement la nécessité de prévenir l'enseignant et l'école de l'absence d'un enfant le jour même de cette absence, a contrario, ils ne saisissent pas l'utilité d'inscrire un tel mot dans le cahier de correspondance pour le jour du retour de l'enfant qui trouvera face à l'enseignant le jour même de son retour. Serait-il possible d'apporter des précisions sur cette procédure ?

Cette demande est faite pour permettre à l'équipe pédagogique de remplir le cahier officiel des absences avec les motifs.

Le mot d'absence au retour s'assimile au bon d'absence qui sont remplis lorsque de la scolarité au collège.

➔ MESNIL RAOUL

Sur les questions des parents d'élèves :

5. Concernant une collation du matin

Est-il possible d'envisager de mettre en place un temps de collation le matin en servant des fruits aux enfants ce qui permettraient, pour certains d'entre eux, de goûter et de découvrir de nouvelles saveurs ?

Il est proposé l'ajout d'un article au règlement intérieur sur la collation du matin pour l'interdire.

A ce titre, Mme RENARD rappelle que cette interdiction de la collation du matin a été approuvée en conseil d'école le 19 octobre 2021 et reste valable aujourd'hui dès lors qu'une telle collation n'est pas conforme aux conseils nutritifs préconisés.

Ainsi, Mme RENARD invite les parents à insister sur le petit-déjeuner qui doit être pris par chacun des élèves avant de se rendre à l'école.

Les RPE pose la question concernant les enfants arrivant à la garderie tôt le matin pour qu'ils aient le droit de déjeuner à la garderie. Le SIVOM précise en réponse que très peu de maternelles arrivent très tôt ce qui ne justifie pas d'autoriser une telle pratique.

➔ Actions éducatives

Sur les questions des parents d'élèves :

Est-il envisageable de réaliser une concertation avec les communes notamment afin que les événements des écoles ne se déroulent pas le même jour que des événements communaux concernant les enfants (ex. pots de départ / élection RPE / grande lessive) ?

Sur la juxtaposition du pot de départ Mme GOGLU & de la Grande lessive à MESNIL en juin 2024 : il s'agissait d'une période avec beaucoup de réunions à FRESNE-LE-PLAN (restitution de la classe découverte, accueil des nouveaux élèves, contraintes de Mme GOGLU) ce qui n'a pas permis de décaler cet événement.

Dans la mesure du possible, les directeurs essaient de se concerter préalablement mais il est parfois impossible d'éviter des juxtapositions des événements en raison des contraintes de chaque acteur et participants (écoles, communes, RPE...) et ce, notamment pour fixer la fête des écoles.

➔ FRESNE LE PLAN

Projet commun de base : Eduquer l'enfant avec déclinaison.

Travail sur le Vendée globe & les océans pour la classe de Mme ROC avec une visite, une chasse au trésor et un rallye à l'Atrium.

Bibliothèque : 3 groupes de 8 élèves (1 par classe) pour partager un moment à la bibliothèque avec prêt d'un livre par élève pour la classe.

Cross de l'école sur arrêté municipal le 18.10.2024 : 1ère course à 13h30 (1 ou 3 tours CE2) & 2ème course 14h30 : 2 ou 3 tours pour les CM1 - 3 ou 4 tours pour les CM2. En fin de cross : récompense offerte aux enfants & ravitaillement.

Défi lecture "Les petits champions de la lecture" pour les classes de CM1 & CM2. Chaque élève lit un extrait de livre sur 3 minutes devant des camarades et instituteurs qui donnent leurs avis. Sélection de 4 élèves dans chaque classe. La finale de l'école se déroule en salle des fêtes sur l'estrade devant les instituteurs, les camarades et un jury. 2 élèves sont sélectionnés pour les finales départementales puis finale régionale puis Paris le cas échéant.

Marché de Noël à l'école le 12.12.2024 à la salle polyvalente à partir de 15h30/16h00.

Inscription des classes des grands à "Ecole et cinéma" pour aller voir 3 films pendant l'année à l'Omnia ce qui coûte 2,50 € par élève et par film. Inscription sous réserve des transports. 1er film :

novembre/décembre 2024.

Handicap & sport : contact d'une association sur Boos pour réaliser une journée de sensibilisation sur le handi-sport sur une journée pour les 4 classes.

Classe découverte pour les CM2 & les CM1 (17) qui partagent la classe des CM2 : 50 élèves au total. Etape devis en cours & négociation. L'année dernière : 420 € par enfant, cette année 50 à 80 € de plus par élèves pour les châteaux de la Loire et le zoo de Beauval (plus de transport) pour partir la semaine juste avant les vacances de Pâques ce qui permettra un vrai partage ensuite. Avant fin novembre : réunion par classe pour présenter le projet. Avec la même association qu'habituellement.

Mise en place d'un banc de l'amitié & d'une boîte à secret

M. PANEL indique avoir connu une situation d'harcèlement scolaire en début d'année sur l'école de Fresne-le-Plan qui a été très bien gérée car les enfants et les familles concernés ont très bien réagi avec un discours commun. Une vigilance est donc de mise.

Dans ce cadre, il a donc été émis le souhait de mettre en place un banc de l'amitié dans l'école en partenariat avec la municipalité sur lequel s'assiérait l'enfant qui a besoin de soutien, de partage et ce, pour travailler l'empathie.

Il a aussi été évoqué la mise en place d'une boîte à secret à l'école qui resterait à l'école pour permettre aux enfants de se livrer. Cette boîte sera ouverte périodiquement, il reste à déterminer par qui cette action d'ouverture sera réalisée.

➔ MONTMAIN

Projet commun = Vendée Globe : contact avec l'association Initiative qui envoie des kits à cette fin.

Chorale tous les mardis entre niveaux avec spectacle à la fin d'année.

Thème de l'eau / eau & les liquides / eau & handicap : contact pris avec l'association Normandie Lorraine et mise en place d'ateliers pour travailler sur l'empathie & la lutte contre les discriminations.

Sortie scolaire en lien avec le thème de l'eau à déterminée.

Sur les questions parents élèves :

6. Concernant la cour de récréation

❖ A quelle date la végétalisation de la cour de récréation est-elle prévue ? ❖ Quels sont les jeux proposés aux enfants dans la cour si ce n'est les cordes à sauter et les ballons ?

Réfection de la cour de récréation : aménagement en 2 temps (1er temps par les enseignants maintenant) et avec la mairie l'été 2025. Calendrier par période pour présenter aux enfants d'autres activités que le foot et diminuer la lassitude des enfants. Compléments de jeux financés en partie par la coopérative.

❖ Serait-il possible de préciser le nombre d'encadrants (enseignants et/ou ATSEM) par récréation pour surveiller les enfants ? La différence d'âge existante entre les enfants (comme sur l'école de Montmain) peut entraîner des craintes pour certains petits vis-à-vis des grands qui ont donc besoin d'être rassurés par la présence de l'adulte en nombre suffisant pour y avoir accès en cas de difficultés.

Temps de récréation à Montmain : un adulte en permanence dans la cour. La personne qui surveille dehors y reste et envoie l'enfant à soigner dans la salle des maîtres. En fonction de la météo, récré décalée pour permettre d'être sous le préau.

Sur Fresne, planning de surveillance de récré, d'ouverture de la grille. Toujours a minima 1 adulte en surveillance en récré mais dans les faits toujours 2 à 3 adultes en surveillance.

Concernant les trois écoles (Montmain, Fresne-le-Plan & Mesnil-Raoul)

Sur les questions parents élèves : Concernant les trois écoles (Montmain, Fresne-le-Plan & Mesnil-Raoul)

7. Concernant les temps de récréations (autres que le midi)

❖ Serait-il possible de préciser le nombre d'encadrants (enseignants et/ou ATSEM) par récréation pour surveiller les enfants ? La différence d'âge existante entre les enfants (comme sur l'école de Montmain) peut entraîner des craintes pour certains petits vis-à-vis des grands qui ont donc besoin d'être rassurés par la présence de l'adulte en nombre suffisant pour y avoir accès en cas de difficultés.

Temps de récréation à Montmain : un adulte en permanence dans la cour. La personne qui surveille dehors y reste et envoie l'enfant à soigner dans la salle des maîtres dans laquelle se trouvent toujours d'autres adultes.

En fonction de la météo, la récréation se fait de manière décalée entre les différentes classes pour permettre de s'abriter sous le préau.

Sur Fresne : un planning de surveillance de récréation et d'ouverture de la grille est établi. Il y a toujours a minima 1 adulte en surveillance en récréation mais dans les faits toujours 2 à 3 adultes en surveillance.

➔ MESNIL RAOUL

Spectacle de Noël pour un montant de 650 € prévu le 6.12.2024

Renseignements pris pour un spectacle de carnaval associé à une journée carnaval déguisement pour le dissocier du 100ème jour où beaucoup d'activités artistiques sont réalisées. Un tel projet coûterait 2.000 €, ce qui n'a pas été jugé raisonnable par l'équipe pédagogique qui envisage donc de solliciter, en lieu et place, des parents musiciens par exemple pour le 07.03.2024.

100ème jour d'école pour le 04.04.2024 avec la réalisation de plusieurs activités artistiques.

Intervention de l'association Kids sciences pour présenter des sciences aux enfants par des expériences : en attente du retour pour intervention.

Renouvellement des sacs de bibliothèque : avec pour idée de solliciter un club couture ou club des anciens pour leur réalisation ou des parents ou grands-parents volontaires. Tissu fourni par l'école avec 4 couleurs différentes (une par classe).

Projet de Numérisation de la bibliothèque pour les emprunts permettant un suivi des livres.

Sorties de fin d'année :

- Pour Mme RENARD : idée de la forêt monumentale mais pas de WC donc impossible avec les maternelles.
- Sortie au parc de Clères.

« Lire c'est partir » : accès aux livres à 1€ pour les enfants.

Vente de chocolats via une entreprise locale : « 3 petits grains de bonheur ».

Vente de sapins de Noël sur les trois écoles en partenariat avec les RPE.

➔ Temps périscolaire

➔ MESNIL RAOUL

Musique le lundi soir.

Ludi-culture le jeudi soir.

Aide aux devoirs les lundi et jeudi soir pour les enfants à la garderie de Mesnil. Réalisé dans la classe de Laetitia par des bénévoles (1 bénévole = 1 enfant).

Sur les questions parents élèves à l'attention du SIVOM

❖ Concernant la mise en place d'une aide aux devoirs.

Serait-il possible de mettre en place une aide aux devoirs pour les enfants de la garderie de Montmain avec l'intervention de bénévoles de la commune tel que cela se pratique à la garderie de Mesnil-Raoul ?

Renouvellement de l'équipe périscolaire du SIVOM qui a donc pour projet de demander à des bénévoles pour réaliser de l'aide aux devoirs. Le SIVOM précise actuellement devoir faire face à une perte de motivation de l'équipe en place qui est, pour la plus grande partie, sur le départ.

Le SIVOM n'exclut pas cette possibilité qu'elle garde en projet pas avant 2025 car il faut finaliser l'équipe encadrante tout en soulignant qu'une telle aide aux devoirs nécessite d'avoir des personnes bénévoles avec un minimum de formation et avec une appétence pédagogique.

M. PANEL attire l'attention sur le lien nécessaire avec l'école pour déterminer les enfants ayant réellement besoin de l'aide aux devoirs et est prêt à y participer au besoin.

Une précision organisationnelle est apportée concernant l'aide aux devoirs à Montmain qui devra se faire à la salle des fêtes servant pour la garderie et ce, pour éviter les transports des enfants entre l'école et la salle qui ne sont pas attenantes.

Il est suggéré de réaliser un sondage auprès des parents avant la mise en place d'une aide aux

devoirs à la garderie de MONTMAIN.

❖ Est-il possible d'avoir une cohérence entre dans les horaires de la garderie de Mesnil et de Montmain ?

Le SIVOM ne l'exclut pas tout en précisant que cela dépendra des effectifs de personnel.

Le SIVOM précise qu'il essaie d'homogénéiser le fonctionnement des deux garderies ce qui n'est pas simple, étant précisé que la construction de l'équipe encadrante est en cours.

❖ Demande d'organigramme du personnel du SIVOM avec les identités des personnes (sans photographie) ?

Organigramme avec les photographies du personnel à venir dès lors que le SIVOM a recueilli l'accord de son personnel pour sa diffusion aux parents.

Le SIVOM précise aussi qu'il réalise actuellement une actualisation des fiches de poste de son personnel.

❖ Demande de communication via le panneau Pocket du SIVOM ?

Communication via Panneau Pocket : les codes ont été récupérés par la Présidente adjointe mais la mise en place de la diffusion par ce système n'est pas simple. Il est proposé une diffusion via Klassly par l'intermédiaire des directeurs d'écoles.

❖ Demande de précision sur le nombre d'encadrant des temps de récréations sur le temps du midi ?

Une personne par école avec toujours d'autres adultes à côté en raison de la présence de l'équipe pédagogique. Se pose toutefois la question si l'équipe pédagogique venait à quitter l'école sur le temps du midi (car elle n'est pas tenue de rester) dès lors que le seul adulte présent pourrait rencontrer une difficulté (malaise...) ce qui laisserait les enfants seuls.

Il est donc évoqué la mise en place d'un déclenchement d'alarme dans la cantine sur Montmain si la personne surveillante venait à avoir une difficulté (malaise).

❖ Gestion des mails & contact du SIVOM ?

Mme ANTOINE travaille de 5h à 14h et de 5h à 13h le vendredi. Il est relevé que les courriels restent sans réponse et le SIVOM en prend acte confirmant qu'il s'agit d'une situation anormale. Aussi un point va être fait avec l'assistante du SIVOM à ce titre.

❖ Concernant le service de cantine

8. Sur la cantine de Montmain

❖ Les quantités de nourriture servies aux enfants semblent, pour certains d'entre eux, insuffisantes.

Le SIVOM indique qu'il n'est pas toujours évident de gérer les quantités à servir et doit faire face à des enfants qui refusent de manger.

❖ Concernant les plats servis, serait-il envisageable de demander au personnel de la cantine de demander aux enfants de goûter les aliments qui leurs sont servis avant que les enfants ne puissent indiquer qu'ils n'aiment

pas tel ou tel repas ? En effet, à ce jour, si les enfants indiquent au personnel qu'ils n'aiment pas le plat servi, par exemple, ce dernier ne leur est pas servi et les enfants concernés ne mangent alors qu'une entrée et un dessert...

La consigne donnée est que l'enfant doit goûter mais cela pose parfois des difficultés lorsque les enfants refusent tout simplement.

❖ Des difficultés de communication entre un personnel de la cantine de Montmain envers les enfants ont été remontées au SIVOM par un parent d'élève via un courriel qui est resté sans réponse à ce jour. Des mesures ont-elles été prises ?

Un rappel a été fait à la personne concernée mais sans efficacité a priori car la situation persiste.

Une formation avait été envisagée au conseil de juin 2024 et le SIVOM indique à ce titre qu'une formation en « gestion de groupe » est à venir.

Le SIVOM reconnaît la nécessité d'apporter une réponse pour la prise en compte du courriel & de la problématique exposée.

❖ Concernant le menu végétarien, ce dernier est-il obligatoire dès lors qu'il est très peu apprécié des enfants dans la majorité et qu'il entraîne beaucoup de gâchis et des enfants, qui pour beaucoup, ne mangent pas à leur faim le jour concerné ce qui se ressent lors du goûter de l'après-midi ?

Ce menu est légalement obligatoire.

Art. L. 230-5-6.-I.- « Les gestionnaires, publics et privés, des services de restauration collective scolaire proposent, au moins une fois par semaine, un menu végétarien. Ce menu peut être composé de protéines animales ou végétales et respecte, lorsqu'elles s'appliquent, les règles relatives à la qualité nutritionnelle des repas prévues à l'article L. 230-5. Les gestionnaires veillent à privilégier des approvisionnements en produits agricoles et en denrées alimentaires répondant à des exigences en matière de qualité ou de préservation de l'environnement. »

❖ Un nouvel appel d'offre va-t-il être prochainement diffusé concernant le prestataire produisant les repas ?

Les parents ont fait part de leur souhait de retrouver une « vraie cuisine » telle que celle qui était faite par Carole avec le passage avec Convivo lors de la période du COVID et de l'arrêt de Carole.

Le SIVOM confirme qu'il n'y a pas de recours à un prestataire et que la réalisation des repas est bien faite par Carole.

❖ Concernant le prix des repas, ce dernier va-t-il augmenter en janvier 2025 comme chaque année et le cas échéant, existe-t-il un plafond de ce prix unitaire ?

A priori, au jour du conseil d'école, il n'est pas prévu d'augmentation tarifaire. Cela restera à ajuster en fonction du budget en fin d'année.

3. Sécurité des écoles - Hygiène

➔ Transport

Sur les questions parents élèves à l'attention du SIVOM

❖ Concernant le car scolaire

Des difficultés ont été remontées auprès des parents d'élèves élus depuis ce début d'année concernant les chauffeurs de bus nommés en remplacement de Claudine :

- Absence de connaissance du plan de route par le chauffeur ce qui a entraîné plusieurs détours pour parvenir à trouver le bon trajet accumulant ainsi des retards notamment entre Fresne-le-Plan et Montmain,
- Les 7 et 8 octobre 2024 : arrêts brutaux en milieu de la route lorsque les enfants sont trop bruyants ce qui posent une réelle question de sécurité

Le SIVOM a échangé avec le Responsable de la société TRANSDEV pour faire part de la multiplicité des rotations sur les nouveaux chauffeurs avec des erreurs de trajets et des retards (par exemple, le car de Montmain est reparti sans les élèves à Mesnil Raoul lundi 14 octobre).

La société TRANSDEV a confirmé qu'un plan de route était donné et que le bus ne doit pas partir avant l'heure. Si cette situation venait à ce se produire, le SIVOM demande que l'information lui soit remontée par courriel.

Enfin le SIVOM a rappelé à la société TRANSDEV que les arrêts brutaux au milieu de la route qui ont pu être réalisés par certains chauffeurs ne peuvent pas être acceptés.

Enfin, le SIVOM ainsi que les RPE rappellent à l'ensemble des parents dont les enfants sont usagers des transports scolaires que le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

➔ Protocole intempérie : rappel du protocole

Le protocole intempérie existant a été évoqué par le conseil des maîtres dès lors que ce protocole ne s'applique pas souvent (2 jours en 2024 & 1 jour en 2023) mais qu'il pose des difficultés organisationnelles et pratiques.

En effet, à titre d'exemple, les parents déposant leurs enfants à la garderie MESNIL, l'école de Mesnil accueille plus d'élève que prévu. Cette situation sera identique pour Montmain. De ce fait, les enseignants n'assurent pas la classe mais une surveillance.

Les lieux de chaque école ne sont pas adaptés à tous les enfants accueillis dans les circonstances intempéries (ex : CM2 ne peut pas aller au WC à la vue de tous dans les WC maternelles...).

Par ailleurs, a notamment été évoqué la responsabilité des enseignants qui ne sont pas les enseignants habituels des enfants et notamment pour les enfants soumis à un PAI.

Les écoles proposent donc que chaque enfant se rende dans son école habituelle en cas d'intempéries sans garderie.

Le SIVOM émet un avis favorable à la discussion à venir.

Un nouveau protocole pourra être voté avec la représentation de toutes les parties (mairie, école, SIVOM) qui devra être par la suite transmis à l'académie.

A ce titre, il est proposé d'organiser une réunion courant novembre 2024 entre les différentes parties prenantes.

➔ Exercice incendie : dates et conclusions

SUR MONTMAIN :

- Exercice PPMS le 14.10.2024 sans difficulté. L'école de Montmain indique qu'elle ne dispose pas de malle PPMS et que le signal n'est pas entendu avec le mégaphone
- Exercices incendie en septembre 2024 : pas de difficulté.

SUR MENSIL :

- Exercice incendie : pas de difficulté.
- Exercice PPMS document à refaire mais pas de difficulté.

SUR FRESNE LE PLAN

- Exercice incendie : pas de difficulté.
- Exercice PPMS : moins efficace car le but était de partir dans le silence mais les élèves se sont faits repérés.

4. MOYENS ALLOUES AUX ECOLES

Rappel sur les dépenses SIVOM – mairies

Quid compétence budgétaire SIVOM et compétence budgétaire mairie ? Précision ultérieure dépend des statuts qui sont en cours de révision. Mais dans l'ensemble :

- Travaux relatifs aux bâtiments = Mairie.
- Matériels, équipements = SIVOM.

Dotation par élève par le SIVOM.

➔ MONTMAIN

Problème de budget sur MONTMAIN ? 3.200 € en 2023 non utilisé en totalité donc une demande de rétroprojecteurs a été formé à la place du TBI voté en AG (par le SIVOM).

Coopérative scolaire : 4.252,72 € à ce jour sur ce compte. A ajouter 514 € en espèces car la banque ne retrouve pas le compte ce qui ne permet pas de dépôt des espèces ainsi que les dons depuis le début d'année 2024 (880 €) à ajouter.

Changement de compte bancaire à venir très rapidement : demande en cours.

➔ MESNIL RAOUL

Problèmes de livraison des matériels octroyés par le SIVOM : enceinte MESNIL une par classe accordé par le SIVOM mais reste en attente de commande. Le SIVOM indique qu'il appartient aux écoles de commander les matériels pour lesquels elles ont reçu son accord.

Demande de fourniture d'ordinateur pour l'école de MESNIL auprès du SIVOM.

Coopérative scolaire : à ce jour, environ 6.000 € sur le compte étant précisé qu'il reste à acquérir les équipements de sports projetés en

raison d'une rupture de stocks temporaire. A ajouter, les dons depuis le début d'année.

Changement de banque de la Banque Postale vers le Crédit Agricole.

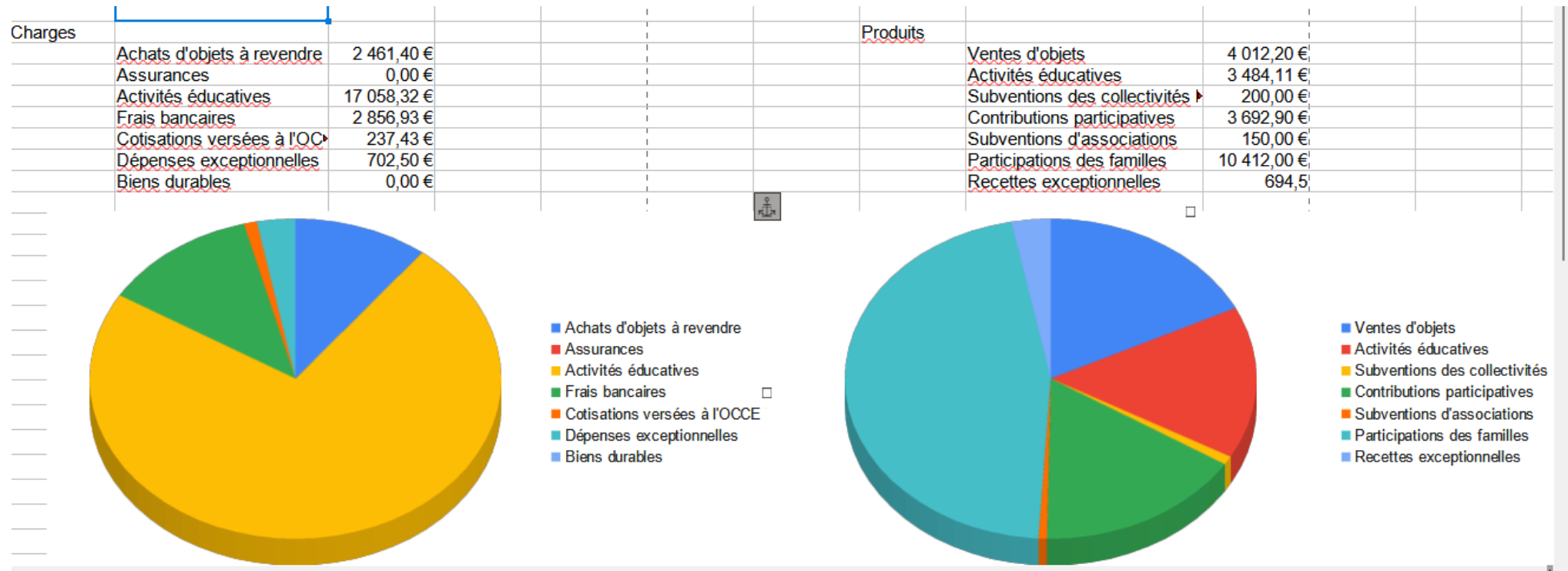
Volonté de continuer d'investir dans des jeux de récréation et le matériel de rangement.

➔ FRESNE LE PLAN

Coopérative scolaire : la nouvelle mandatrice est MMe GROC qui est remerciée à ce titre.

Bilan de l'année scolaire 2023 2024 :

- Frais bancaires correspondant au transfert du solde de la BP sur un nouveau compte ouvert auprès d'une autre banque.
- 2.581 € sur la coopérative à ce jour.
- Dons effectués depuis la rentrée scolaire et la vente de gâteaux (200 €) le 16.10.2024 non encore comptabilisés.



5. Questions diverses

❖ Concernant les WC de l'école de MESNIL-RAOUL qui ne présentent pas assez de pression – question évoquée aux précédents conseils d'écoles et notamment en juin 2024.

Monsieur le Maire indique qu'une expertise réalisée & en attente d'une deuxième expertise dès lors que la conclusion de la première expertise nécessite d'importants travaux très coûteux. La mairie demeure donc en attente d'un deuxième avis.